

PREPARATEUR EN PHARMACIE HOSPITALIÈRE (H/F) – CDI TEMPS COMPLET

La **Pharmacie à Usage Intérieur (PUI)** du GCS Pôle Pharmaceutique Cerdan assure l’approvisionnement, la gestion et la sécurisation du circuit du médicament et des dispositifs médicaux stériles pour l’ensemble des établissements membres du groupement.

Notre mission principale est de garantir la qualité, la sécurité et la traçabilité des produits de santé utilisés au sein des structures de soins.

La PUI s’appuie sur une équipe pluridisciplinaire composée de pharmaciens, préparateurs et personnels spécialisés, engagés dans une démarche d’amélioration continue, au service des patients et des professionnels de santé.

En lien étroit avec les équipes médicales et soignantes, la PUI contribue activement à la politique du médicament, à la lutte contre les infections associées aux soins, à la pharmacovigilance et à la formation des personnels.

Poste à pouvoir :

- 1 Préparateur en Pharmacie Hospitalière (H/F)
- Contrat : CDI à temps complet du lundi au vendredi de 9h00-12h30/14h00-17h30
- Prise de poste : dès que possible

Missions principales :

- Assurer la distribution des médicaments : préparation nominative hebdomadaire ou mensuelle, calcul des quantités à délivrer. Analyse des anomalies et identification des mesures à prendre, évaluation du degré de gravité pour information au pharmacien.
- Délivrance des médicaments et DMS ou autres produits de santé dans les services, dans le respect des règles de détention et de conservation des médicaments.
- Approvisionnement/Gestion des stocks : préparation des commandes, inventaires et contrôle.
- Informer, expliquer les recommandations nécessaires sur le bon usage.

Conditions d’exercice :

- Diplôme préparateur en pharmacie
- Expérience en pharmacie hospitalière exigée
- Rigueur, sens de l’organisation et esprit d’équipe
- Discrétion professionnelle et sens des responsabilités
- Maîtrise des outils informatiques

Rémunération et avantages :

- Rémunération selon la Convention Collective Nationale FEHAP 51 (CCN 51) et ses annexes, en fonction du profil et de l’expérience.
- Primes conventionnelles applicables au sein de l’établissement.
- Possibilité de logement pendant la période d’essai, sous réserve de disponibilité.